



# Partenariat Macif : offre prévoyance des Travailleurs Indépendants



Créée il y a plus de 60 ans par des commerçants et des chefs d'entreprise, la Macif est depuis ses débuts l'un des acteurs majeurs des professionnels.

Aussi, nous mettons tout en œuvre pour vous apporter les solutions d'assurance les plus adaptées pour vos besoins de prévoyance.

## À quoi sert une protection prévoyance ?

Un arrêt de travail, un décès consécutif à un accident ou à une maladie peuvent mettre en péril l'équilibre financier de votre commerce et bouleverser votre famille.

L'offre **Garantie Prévoyance des Indépendants** permet de **compenser votre perte de revenu**, en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité, et de **prévoir un capital et/ou une rente** pour vos proches en cas de décès.

**Ainsi, vous pouvez maintenir votre niveau de vie et préserver vos proches et votre entreprise.**

### BON À SAVOIR (💡) :

La loi n° 94-126 du 11 février 1994 dite « loi Madelin », permet au professionnel indépendant de déduire de son revenu professionnel imposable les cotisations versées au titre d'un contrat de prévoyance (incapacité de travail, invalidité, décès) éligibles au dispositif Madelin<sup>(1)</sup>.

## Les (+) de l'offre Garantie Prévoyance des Indépendants

### UN CONTRAT MODULABLE

Plusieurs niveaux de garanties qui s'adaptent à votre situation professionnelle et personnelle.

### LE CHOIX D'OPTIONS COMPLÉMENTAIRES EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Couverture des frais professionnels, rachat de franchise suite à une hospitalisation, rachat des exclusions affections disco-vertébrales, capital invalidité.

### UNE ASSISTANCE INCLUSE

Accompagnement dans les moments difficiles tels qu'une immobilisation temporaire, un arrêt de travail prolongé ou même un décès.

## DES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS À VOTRE ÉCOUTE

Nos conseillers Macif Pro vous répondent au :

**N°Cristal** 09 69 39 49 45

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8h à 20h  
et le samedi de 9h à 17h

Ils peuvent aussi se déplacer dans votre commerce/local professionnel.

(1) Hors cotisations relatives aux garanties capital forfaitaire décès/perce totale et irréversible d'autonomie, capital invalidité, exonération de cotisations et assistance. Le statut de micro-entrepreneur n'est pas éligible aux dispositions fiscales dites « loi Madelin ».

Les garanties et services sont accordés dans les conditions et limites du contrat souscrit.



Le contrat **Garantie Prévoyance des Indépendants**, distribué par la Macif, est assuré par **Macif Santé Prévoyance**, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort.

Les **garanties d'assistance** sont assurées par **IMA ASSURANCES**, SA au capital de 157 000 000 €, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort 481 511 632. Siège social : 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9.

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.